

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du mardi 09 avril 2024

Le mardi 09 avril 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 03 avril 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

**Présents** : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Georges DAUBIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMAIS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Olivier SHEIKBOUDHOU - Corinne PETRO - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Jean-Louis OPHELTES.

**Excusée** : Denise BLEUBAR.

**Absents** : Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : M. Chazy CIRANY.

DCM 2024/04/23

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS.**

- ✓ Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 01 mars 2022,
- ✓ Vu le tableau des effectifs actualisé le 01 décembre 2023,
- ✓ Vu le nouvel organigramme structurel de la ville, dans sa version du 29 novembre 2023,
- ✓ Vu le rapport du maire,
  
- ✓ Considérant les demandes de changement de filière validées,
- ✓ Compte tenu des besoins identifiés,
- ✓ Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- ✓ Considérant la nécessité de créer les emplois répondant aux besoins permanents des services,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de créer les emplois rendus nécessaires pour répondre aux nécessités des services à compter du 01 avril 2024, comme dans le tableau ci-dessous :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	Effectifs	Fonction/Direction d'affectation	Motifs
Adjoint administratif	C	TC	02	Gestionnaire RH	Nomination statutaire en interne
Adjoint Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	TC	01	Peintre	Changement de filière
Agent de maîtrise principal	C	TC	01	Agent funéraire	Changement de filière
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	TC	01	Conducteur Livreur	Changement de filière
Adjoint Technique	C	TC	01	Référent sécurité ERP	Changement de filière
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	01	Gestionnaire fiscal	Changement de filière
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	B	TC	01	Responsable opération funéraire	Changement de filière
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	TC	01	Gestionnaire RH	Recrutement par voie de détachement
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	01	Agent portuaire	Recrutement par voie de mutation
Gardien brigadier	C	TC	05	Policiers	Recrutement externe

**Article 2 :** De procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

**Article 3 :** D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Article 4 :** de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



**Publiée le :**

**Date du Conseil Municipal : 09 avril 2024.**

**Le secrétaire de séance,**

**Chazy CIRANY**

**Le Maire,**

**Hélène POLIFONTE-MOLIA**